

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-786503-granville-le-plan-local-d-urbanisme-definitivement-retabli>

## Granville. Le Plan local d'urbanisme définitivement rétabli ?



La Cour administrative d'appel de Nantes a rendu son délibéré concernant l'annulation du PLU de la Ville de Granville prononcée en septembre 2018 par le tribunal administratif de Caen ce lundi 21 octobre 2019.

- Hugo Charpentier

Le 21 octobre 2019 à 18:34

**Après l'audience du mardi 1er octobre 2019 concernant l'annulation du Plan local d'urbanisme prononcée par le tribunal administratif de Caen (Calvados), un délibéré en faveur de la Ville a été rendu lundi 21 octobre.**

Est-ce la fin du feuilleton concernant l'annulation du Plan local d'urbanisme de la Ville de Granville ? **Le délibéré a été rendu lundi 21 octobre** suite à l'audience du 1<sup>er</sup> octobre 2019 de la Cour administrative d'appel de Nantes. **D'après un communiqué de la mairie, les jugements du 25 septembre 2018 du tribunal administratif de Caen ont été annulés.**

### **PLU remis en vigueur "de manière définitive"**

Après le sursis à exécution, le Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par le conseil municipal en mai 2017 est donc remis en vigueur "*de manière définitive*".

Le 1<sup>er</sup> octobre, deux procédures étaient examinées par la Cour administrative d'appel de Nantes qui devait se prononcer sur le fond\* : l'une opposant la Ville à l'Association pour la promotion des ports de Granville (APPG), Vie et mémoire du vieux Granville, les Amis de l'anse de Hérel et Granville Environnement ; la seconde opposant la Ville à Manche nature.

Contactés, les représentants de l'association pour la promotion des ports de Granville ne souhaitent pas réagir pour le moment.

\*Avant ce jugement sur le fond, plusieurs audiences ont d'ores et déjà eu lieu concernant un sursis à exécution (une procédure qui a permis à la Ville de rendre le PLU à nouveau valide dans l'attente d'un jugement sur le fond).